

Compte rendu de séance Séance du 22 Décembre 2014

L' an 2014 et le 22 Décembre à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,MAIRIE sous la présidence de Monsieur MEREAU Pascal Maire

Présents : M. MEREAU Pascal, Maire, Mmes : BONTEMPS Jeannine, JACQUET Anne-Laure, LAVRAT Maryline, SENECHAL Andrée, SIMONNEAU Charlene, VAGNAT Sabine, MM : BARREAU Pascal, CARTHELIER Gérard, FAVIER Yann, MOULINO Gilles, PETIT Hervé, ROMAIN Jacques, TROUWAERT Dominique, VAGNAT SERGE

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 15

Date de la convocation : 16/12/2014

Date d'affichage : 16/12/2014

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE

le : 12/01/2015

et publication ou notification

du : 12/01/2015

A été nommé(e) secrétaire : Mme BONTEMPS Jeannine

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Elaboration du 1er Programme Local de l'Habitat de la CDC de la Septaine - 2014_12_01
Autorisation permanente et générale de poursuites - 2014_12_02
Bornage de terrain - 2014_12_03
Autorisation d'exploitation en coupe définitive - 2014_12_04
Résiliation bail terrains communaux - 2014_12_05

Elaboration du 1er Programme Local de l'Habitat de la CDC de la Septaine

réf : 2014_12_01

Monsieur le maire fait part de la délibération du 24/11/2014 du Conseil Communautaire de la Septaine décidant d'engager l'élaboration de son premier Programme Local de l'Habitat (PLH) portant sur la période 2015-2020.

Le démarrage effectif de l'élaboration de ce document prévu pour le début de l'année 2015 sera réalisé dans le cadre d'une démarche partenariale associant des acteurs locaux de l'habitat.

A ce titre, chaque commune adhérente doit faire savoir si elle accepte de participer à cette démarche et proposer la ou les personnes à y associer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de participer à cette démarche et propose que :

- Monsieur Pascal MEREAU, maire
 - Monsieur Pascal BARREAU, adjoint
- y soient associés

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Autorisation permanente et générale de poursuites

réf : 2014_12_02

Monsieur le Maire :

****rappelle l'article R 1617-24 du code Général des collectivités territoriales à savoir :**

l'ordonnateur autorise l'émission des commandements de payer et les actes de poursuites subséquents, selon des modalités qu'il arrête après avoir recueilli l'avis du comptable. Cette autorisation peut être permanente pour tout ou partie des titres que l'ordonnateur émet. Le refus d'autorisation ou l'absence de réponse dans le délai d'un mois justifie la présentation en non-valeurs des créances dont le recouvrement n'a pu être obtenu à l'amiable.

**** et informe le conseil que Monsieur COLAS, Receveur Municipal sollicite une autorisation permanente et générale pour effectuer toutes les poursuites permettant de recouvrer les produits communaux et pour tous les budgets ; et propose de formaliser " les bonnes pratiques" en matière de recouvrement par le biais d'une convention entre la collectivité et le comptable public responsable de la trésorerie de Baugy ,**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention et délibéré:

**** émet un avis favorable pour délivrer une autorisation permanente et générale pour le recouvrement des divers produits pour la durée du mandat et autorise M. le Maire à signer cette autorisation**

**** émet également un avis favorable et autorise M. le Maire à signer la convention de partenariat avec le Trésor Public, telle que jointe à la présente délibération.**

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Bornage de terrain

réf : 2014_12_03

Monsieur le maire explique, que pour pouvoir procéder à la vente de la parcelle communale D.238 au profit de Madame Claire ANDRE il convient de réaliser le bornage de la parcelle D.239 en y incluant la partie boisée, l'ensemble restant propriété de la commune.

Le conseil après en avoir délibéré accepte :

- la pose de bornes
- confie les travaux à M. François BODIN géomètre-expert

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Autorisation d'exploitation en coupe définitive

réf : 2014_12_04

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande l'inscription à l'état d'assiette de coupe non réglée pour la parcelle n° 18.a selon la destination suivante :

- vente en bloc et sur pied des arbres de futaie affouagère et délivrance à la commune des houppiers, des petites grumes et des arbres de qualité chauffage de la parcelle n° 18.a, ainsi que les produits accidentels de même nature reconnus sur la forêt.

L'exploitation de la partie délivrée sera effectuée par les affouagistes, après partage sur pied, et sous la responsabilité de 3 garants :

- Messieurs VAGNAT Serge, TROUWAERT Dominique et FAVIER Yann

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Résiliation bail terrains communaux

réf : 2014_12_05

Monsieur le maire fait lecture du courrier en date du 1er décembre 2014 envoyé par M et Mme BISSON Philippe faisant part de leur décision de ne pas renouveler, à compter du 1er janvier 2015, la location des prés communaux cadastrés ZH.13, C.27 et C.26 pour une superficie totale de 3 ha 97a 25ca.

Malgré un délai de résiliation un peu court , M et Mme BISSON n'étant pas agriculteurs, ne sont donc pas soumis au respect d'un préavis de 18 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- d'accepter la résiliation du bail avec effet au 1er janvier 2015

- que M. et Mme BISSON devront s'acquitter de la période de location du 01/11/2014 au 31/12/2014
- de proposer les terrains à la location, en tant que prés, aux conditions du bail du 23/10/2010.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

OUVERTURE DES PLIS TRAVAUX AMENAGEMENT CENTRE BOURG ET RESTRUCTURATION MAIRIE

La date limite des offres était fixée au vendredi 19/12/2014 à 12h00.

Il a été réceptionné :

- 51 offres pour les travaux de restructuration de la mairie
- 8 offres pour les travaux d'aménagement du centre bourg.

La commission d'appel d'offres, assistée des architectes, a procédé ce jour à l'ouverture des plis.

L'analyse complète des offres est confiée au cabinet d'architectes, qui présentera son rapport à la commission d'appel d'offres le vendredi 06 février 2015 à 9h30 en mairie.

REPLACEMENT CHAUFFE-EAU LOCAL TECHNIQUE COMMUNAL

En raison des travaux de la mairie, la garderie déménagera dans la cantine en février. Il est décidé de récupérer le chauffe-eau de la garderie pour pouvoir l'installer à l'atelier communal.

DEVIS SYCOMORE POUR PEUPLIERS ROUTE DE COUY

La proposition faite par SYCOMORE s'élève à 840 €/HT et ne concerne que l'élagage.

Voir au prochain budget (devis DENEUVE qui assure aussi l'abattage).

ACHAT LIVRES DE NOEL ECOLE DE VILLEQUIERS

L'association "Tribu du Tribaut" a remise en mairie une facture s'élevant à 366,60 €/TTC pour l'achat des livres de Noël destinés aux enfants de l'école de Villequiers. La réponse reste dans l'attente du budget 2015.

A l'avenir, l'association devra solliciter, chaque début d'année en fournissant un bilan financier, l'octroi d'une subvention. Cette subvention notifiée par la commune lors du vote du budget devant permettre de participer aux dépenses de l'année.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

La présentation sera faite par Jacques ROMAIN lors du prochain conseil.

Auparavant, Jacques ROMAIN transmettra son projet à chaque conseiller.

COLIS DE NOEL

Pour les personnes n'ayant pu participer au repas organisé au restaurant "Le Soleil d'Or", il est décidé de leur offrir quelques "douceurs" venant de la biscuiterie MERCIER à Baugy.

TONDEUSE

Devis réparations tondeuse ancienne = 249,70 €/TTC

Devis achat tondeuse neuve (TORO 20996) = 599,00 €/TTC

Après discussion, il est décidé de procéder à l'acquisition d'une tondeuse neuve (Mme JACQUET n'ayant pas pris part au vote).

Séance levée à: 22:30

En mairie, le 22/01/2015
Le Maire
Pascal MERAU



